

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 3 février 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 3 février 2014, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Est absent :

M. Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2013 ET 13 JANVIER 2014
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Indexation de la rémunération des élus
 - 8.2 Solidarité rurale : Renouvellement d'adhésion
 - 8.3 Autorisation d'achat d'équipements département des travaux publics
 - 8.4 Parc de jeux rue des Pins : Autorisation d'achat
 - 8.5 Autorisation de paiement préautorisé pour le régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)
 - 8.6 Mutuelle de prévention : Adhésion
 - 8.7 CADLD : Auberge La Nuit Boréale : Offre d'achat

8.8 Nomination de membres du conseil sur certains conseils d'administration

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

10.1 Ministère des Transports du Québec : Subvention chemin double vocation

10.2 Les Loups au Volant : Autorisation d'utilisation de la voie publique

11. SERVICES PUBLICS

11.1 Amendement résolution 2013-12-257 intitulée « Déphosphatation des étangs à la station d'épuration : Programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) : Infrastructures d'aqueduc et d'égout : Autorisation de demande de subvention »

11.2 Desserte en téléphonie cellulaire/internet

11.3 Modernisation du système de production d'eau potable phase II & III : Surveillance de chantier

11.4 Formation eaux usées : Autorisation

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13.1 CPTAQ : Appui à la demande pour le lot 4 594 894

13.2 TRACA : Table régionale d'analyse des carences en territoires protégés

13.3 Plan de rétablissement du caribou forestier

13.4 CADLD : Appui financier mise à jour dossier de forêt de proximité

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Festival de la relâche : Nomination d'un responsable et acceptation d'un budget

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2014-02-017

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-02-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 2 décembre 2013 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2014-02-019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2014

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 13 janvier 2014 tel que présenté. Une mention est faite à l'effet que le total des dépenses incompressibles au point 8.1 a été ajusté afin de tenir compte du remboursement de taxes à la Résidence Dorée au montant de 20 000\$ qui avait été mentionné mais non additionné au total.

POINT 4.1

Rapport du maire **RAPPORT DU MAIRE**

Une grande partie du mois a été utilisée à essayer de maintenir et d'assurer un avenir à Forêt modèle. Le 9 janvier, j'ai participé à une rencontre avec la CADLD afin d'établir une stratégie pour se départir de l'Auberge La Nuit Boréale au cours de 2014. Le 14 janvier, j'ai rencontré la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et la CADLD dans le but d'élaborer des stratégies pour relancer la filière feuillue. Le 22 janvier, j'ai participé, accompagné de tous les maires du Saguenay-Lac-St-Jean, à une rencontre extraordinaire traitant des aires protégées et du redressement du caribou forestier. Le 24 janvier, j'ai rencontré, avec certains membres du conseil, la Ville de St-Félicien en lien avec le tracé de la piste cyclable reliant le CCBB et le Moulin des Pionniers. En après-midi, j'ai participé à la conférence de presse du ministre Lelièvre sur la politique de la ruralité. Le 27 janvier, en tant que président de Forêt modèle, j'ai rencontré les membres du conseil de La Doré. Le 29 janvier, j'ai rencontré Produits Forestiers Résolu en lien avec les menaces de perte de certification, les réductions d'approvisionnement et sur le projet de forêt de proximité. Le 31 janvier, j'ai rencontré le ministre de l'Enseignement supérieur afin d'avoir de l'argent supplémentaire pour supporter la recherche pour la forêt dans notre secteur.

POINT 4.2

Conseillers (ères) **RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES**

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de janvier selon leurs différents domaines d'intervention.

Yoland Bau a participé à des rencontres sur la relance de la filière feuillue et à la présentation de Forêt modèle.

Le maire précise que monsieur Bau est sollicité pour le dossier de la filière feuillue en raison de son expertise dans le domaine de la transformation du bois.

Marc Perron a participé aux rencontres du Complexe sportif et a assumé son poste de pro maire.

Yanick Baillargeon a participé à sa première rencontre du conseil d'administration de la bibliothèque municipale et à celles traitant des sentiers toutes catégories.

Michel Simard a participé à des rencontres de la CADLD, du conseil municipal, du Moulin des Pionniers, à celles concernant la piste cyclable, la table sur la relève agricole et à la présentation de Forêt modèle. Il invite les citoyens à participer à la Marche de la Mémoire de la Société d'Alzheimer le 25 mai prochain.

Hélène Gagnon a participé aux rencontres de l'Office municipal d'habitation de La Doré, de la Résidence Dorée, aux séances du conseil municipal et à la présentation de Forêt modèle. Elle invite la population à participer en grand nombre aux activités du Rallye des Loups.

Monsieur Simard complète en mentionnant que les caméras de surveillance installées à la Résidence Dorée sont surveillées 24/24 heures.

Le maire précise que lorsque le projet de Résidence Dorée a vu le jour, il y avait des septiques. Il y a maintenant 13 personnes en attente pour cette résidence. Nous croyons

fermement que ce projet dépend à un besoin et que le projet de la phase II saura également répondre à la demande.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de janvier ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, du déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2014-02-020

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de janvier 2014 au montant total de 304 987.05\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RÉSOLUTION 2014-02-021

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de décembre 2013 au montant total de 7 897.78\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

Correspondance

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JANVIER 2014

Le résumé de la correspondance du mois de janvier 2014 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie des dites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2014-02-022

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT la réglementation municipale en vigueur (#332-88);

CONSIDÉRANT QUE la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec est de 0.8% en 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'indexation de la rémunération des élus de 0.8% selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec au 1^{er} janvier 2014.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2014-02-023

SOLIDARITÉ RURALE : RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le renouvellement de l'adhésion à titre de membre corporatif de la Solidarité rurale du Québec, et ce, au montant de 250\$.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2014-02-024

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE certains équipements sont nécessaires afin de respecter les normes de la CSST;

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler certains équipements désuets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'équipements pour le département des travaux publics, et ce, conformément à la recommandation du technicien. Les achats totalisent la somme de 5 904.99\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2014-02-025

PARC DE JEUX RUE DES PINS : AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un parc de jeux sur la rue des Pins;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'acquisition de structures de jeux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une réponse positive de subvention du Regroupement Loisirs et Sports du Saguenay-Lac-St-Jean de 2 000\$ pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'une structure de jeux chez Jambette, pour la somme de 8 265\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2014-02-026

AUTORISATION DE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ)

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires pour l'autorisation de paiement préautorisé (PPA) en faveur du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ).

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2014-02-027

MUTUELLE DE PRÉVENTION : ADHÉSION

CONSIDÉRANT QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST inc. en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- adopte *l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
- autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, *l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
- autorise le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

POINT 8.8

RÉSOLUTION 2014-02-028

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL SUR CERTAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme les membres du conseil suivants sur les conseils d'administration de certains organismes, soit :

<u>ORGANISME</u>	<u>MEMBRE DU CONSEIL</u>
Bibliothèque	Yanick Baillargeon
CADLD	Michel Simard Yoland Bau
Centre des Loisirs	Yanick Baillargeon
Comité d'embellissement & Services et qualité de vie	Hélène Gagnon
Complexe sportif	Marc Perron
Moulin des Pionniers	Michel Simard Jacques Asselin
OMH	Hélène Gagnon
Résidence Dorée	Hélène Gagnon Michel Simard
Service incendie	Yoland Bau
Domaine-du-Roy en forme	Marc Perron
CCU	Jacques Asselin
Comité lien La Doré/Normandin	Martin Bouchard
MADA	Michel Simard

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2014-02-029

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : SUBVENTION CHEMIN DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

ATTENDU QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

ATTENDU QUE la route St-Joseph Nord est déjà très sollicitée et exige une réfection majeure ;

ATTENDU QUE la ville de Normandin et la Municipalité de La Doré travaillent un dossier commun ;

ATTENDU QU'il serait pertinent de tenir une rencontre avec le ministère des Transports du Québec, division régionale, et la ville de Normandin afin de finaliser ce dossier ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR A COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTEE	NOMBRE DE CAMION CHARGES ET PLUS
Avenue des Jardins est	2.4	bois brut bois scié	12 648 et plus 8 234 et plus
Route St-Joseph nord	8.2	copeaux bois scié	10 362 et plus 1 620 et plus
Avenue des Jardins ouest	3.1	bois brut	4 790 et plus
TOTAL	13.7		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2014-02-030

LES LOUPS AU VOLANT : AUTORISATION D'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande du Festival des Camionneurs d'utiliser la voie publique pour la tenue de leur parade annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise Les Loups au Volant à utiliser la voie publique pour la tenue de la parade annuelle du Festival des Camionneurs prévue pour le 28 juin 2014.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2014-02-031

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2013-12-257 INTITULÉE « Déphosphatation des étangs à la station d'épuration : Programme d'infrastructures Québec-municipalité (PIQM) : Infrastructures d'aqueduc et d'égout : Autorisation de demande de subvention »

CONSIDÉRANT la résolution 2013-12-257 intitulée « Déphosphatation des étangs à la station d'épuration : Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) : Infrastructures d'aqueduc et d'égout : Autorisation de demande de subvention »;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de la rendre conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2013-12-257 intitulée « Déphosphatation des étangs à la station

d'épuration : Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) : Infrastructures d'aqueduc et d'égout : Autorisation de demande de subvention » comme suit :

- ajouter le texte « La Municipalité de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet. ».

POINT 11.2

RÉSOLUTION 2014-02-032

DESSERTE EN TÉLÉPHONIE CELLULAIRE/INTERNET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a adhéré à la fibre optique qui était un projet territorial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré a autorisé l'installation de relais sur la toiture de l'hôtel de ville afin de desservir sa population en service internet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Domaine-du-Roy a la responsabilité du projet de desserte territoriale de la téléphonie cellulaire et du service internet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré demande à la MRC Domaine-du-Roy d'inclure les besoins en téléphonie cellulaire et en service d'internet des secteurs de La Doré dans son projet de desserte territoriale.

POINT 11.3

RÉSOLUTION 2014-02-033

MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PHASES II & III : SURVEILLANCE DE CHANTIER

CONSIDÉRANT les problèmes avec le système de filtration d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire un suivi par des ingénieurs afin de s'assurer d'installer un appareil opérationnel et performant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la firme d'ingénieurs Cegertec Worley-Parsons à effectuer une surveillance de chantier supérieure de 48 heures à 80.75\$/heure pour un total de 3 876\$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables.

POINT 11.4

RÉSOLUTION 2014-02-034

FORMATION EAUX USÉES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les nouvelles normes concernant les opérations et le traitement des eaux usées qui seront en vigueur sous peu ;

CONSIDÉRANT le projet de déphosphatation de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la politique de formation du personnel et les mesures préventives prévues dans la convention collective des employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la formation de monsieur Martin Bouchard en traitement des eaux usées par étangs d'oxygénation, et ce, pour un total de 10 000\$ comprenant l'inscription, le déplacement, l'hébergement, les repas et les frais afférents.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2014-02-035

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Rodrigue Tremblay pour l'autorisation d'aliénation et de lotissement sur le 4 594 894;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne nuit en rien au potentiel agricole de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré indique son appui à la demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement du lot 4 594 894 auprès de la C.P.T.A.Q.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2014-02-036

TRACA : TABLE RÉGIONALE D'ANALYSE DES CARENCES EN TERRITOIRES PROTÉGÉS

CONSIDÉRANT les débats d'actualité au sujet de l'identification de nouvelles aires protégées ;

CONSIDÉRANT la situation géographique de la Municipalité de La Doré et sa dépendance à l'aménagement et à la mise en valeur de la forêt dans son environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est constituée de 280 km² dont plus de 60% est sous CAAF;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité de La Doré incorpore 139 km² de superficies ayant le statut de conservation à titre de «Réserve Faunique Ashuapmushuan» ;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve faunique Ashuapmushuan totalise 4 465 km² de notre appartenance et des usages liés à notre économie locale depuis 1889 ;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve aquatique projetée sur la rivière Ashuapmushuan soustraira 165 km² supplémentaires à des usages industriels;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses superficies sont actuellement conservées par des statuts variés de conservation et/ou de protection, principalement les lacs, les rivières et leurs multiples ruisseaux avec leurs bandes riveraines ainsi que les zones humides soustraites à l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que de nombreux refuges animaliers ont été créés en fonction des règlements concernant les normes d'interventions en aménagement durable sur notre territoire municipal ainsi que ceux de notre proximité;

CONSIDÉRANT QUE, selon les services d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy, le cumul de toutes ces protections représente 17% des superficies totales d'un territoire de 18 400 km² ;

CONSIDÉRANT QUE la population de La Doré est de 1 440 habitants, une baisse démographique de plus de 1 000 habitants depuis 1971;

CONSIDÉRANT QUE les écosystèmes ont comme fonction de satisfaire les besoins d'existence durable de toutes les espèces vivantes, dont les humains (Homo Sapiens) ;

CONSIDÉRANT QUE les crises successives aux plans structurel et conjoncturel menacent la subsistance durable de la collectivité forestière de La Doré par des activités économiques qu'elle a réalisées dans sa proximité avec la forêt et cela depuis maintenant 125 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- n'adhère pas au constat de CARENCES EN AIRES PROTÉGÉES sur son territoire municipal et dans les territoires des contreforts de sa proximité et de son appartenance ;
- que par voies de conséquence, ils n'y a pas lieu de d'identifier et de mettre en place des aires protégées supplémentaires;
- que la présente résolution soit transmise au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la Ministre des Richesses Naturelles et de la Faune, au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Greenpeace ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC Domaine-du-Roy et aux intervenants intéressés.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2014-02-037

PLAN DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le rapport des experts publié, par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en 2013, propose un plan de rétablissement du caribou forestier ;

CONSIDÉRANT que les populations de caribous forestiers ont migré vers le Nord pour des raisons diverses, variées et non documentées adéquatement pour les secteurs au Nord et à l'Est du Lac St-Jean où il est proposé de le rétablir;

CONSIDÉRANT QUE le caribou forestier n'est plus présent sur notre territoire en raison de phénomènes multiples, naturels et anthropiques dont le réchauffement de la planète pourrait faire partie ;

CONSIDÉRANT QUE le statut et la viabilité des différentes espèces de caribous sont variables selon qu'ils soient migrateurs, forestiers, en hardes ou solitaires et aussi selon les écosystèmes, les régions, les territoires, les provinces et même les pays où ils sont présentes;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas démontré que la coupe forestière est responsable de la disparition du caribou forestier dans les territoires sous aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les causes de la disparition du caribou forestier ne sont pas encore établies pour le secteur du Nord-Est de la sous région du Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les experts s'entendent pour dire qu'ils doivent améliorer leurs connaissances dans plusieurs domaines, et ce, par des indicateurs et des dispositifs plus élaborés;

CONSIDÉRANT QUE le plan de rétablissement du caribou forestier menace plus de 1 000 emplois dans notre secteur et, par conséquent, la collectivité forestière de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande au Gouvernement du Québec de continuer d'analyser les causes et les actions à entreprendre et ce uniquement pour le maintien du caribou forestier et qu'il abandonne les plans de rétablissement du caribou forestier avant de mettre en place le plan actuellement proposé, en raison des inquiétudes des populations locales en ce qui à trait à sa durabilité car il n'offre pas suffisamment de certitudes adéquates quant à l'atteinte des objectifs et du maintien ou du rétablissement de ces espèces.
- que le Gouvernement du Québec prenne également en considération la résolution du Conseil Municipal de la Municipalité de La Doré en regard de l'identification de nouvelles aires protégées dont la durabilité est remise en question.

POINT 13.4

RÉSOLUTION 2014-02-038

CADLD : APPUI FINANCIER MISE À JOUR PROJET DE FORÊT DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons datée du 2 février 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la CADLD pour la mise à jour du projet de forêt de proximité, et ce, pour la somme de 8 750\$, plus les taxes applicables. Cette somme sera puisée à même le fonds de développement de la Municipalité.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2014-02-039

FESTIVAL DE LA RELÂCHE : NOMINATION D'UN RESPONSABLE ET ACCEPTATION D'UN BUDGET

CONSIDÉRANT la tenue du Festival de la relâche en 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un responsable afin de structurer les partenariats et de coordonner les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- nomme monsieur Gilles Carrier comme responsable de l'organisation du Festival de la relâche via la Maison des Jeunes de La Doré;
- accorde un budget de 1 500\$ pour la coordination des activités pris à même le budget de ressources en loisirs et sports.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2014-02-040

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-St-Jean en 1995, de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes, puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars, annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 millions de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11.8% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2010-2011 (14.5% pour les garçons et 9.2% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE, par le travail et la concertation de dizaines d'institutions mobilisées autour de l'action du CREPAS, le Saguenay-Lac-St-Jean a développé depuis 1996 une expertise considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force d'innovation est largement reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale ;

CONSIDÉRANT QUE le CREPAS organise du 10 au 14 février 2014 la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et

qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- déclare les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- fera parvenir une copie de la présente résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2014-02-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h20, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions